

**Conseil du 12^{ème} Arrondissement
du mardi 9 novembre 2021**

Vœu relatif au renforcement des moyens d'action pour lutter contre la spéculation immobilière dans le 12^e arrondissement, présenté par les élu-es du groupe écologiste et du groupe Génération-s du 12^e arrondissement de Paris

Considérant que l'épidémie de Covid 19 engendre de nombreuses conséquences sociales et économiques à même d'aggraver les difficultés des catégories sociales les plus modestes et des classes moyennes,

Considérant que l'évolution du prix de l'immobilier à Paris et singulièrement dans le 12^e arrondissement, soit une hausse à l'achat de 30.9% et de 33.1% sur cinq ans, empêche à ce jour une très grande majorité de Parisiennes et de Parisiens d'accéder à la propriété, 75% d'entre eux étant éligibles à l'accès au logement social,

Considérant la mise en œuvre de l'encadrement des loyers, ses effets positifs mais aussi le fait que de trop nombreux propriétaires cherchent à en contourner les règles par la mise en œuvre de « compléments de loyer »,

Considérant que plusieurs articles de presse ont récemment mis l'accent sur l'activisme de certains groupes financiers sur le marché de l'immobilier à Paris et dans la région parisienne, y compris dans le 12^e arrondissement où au moins une dizaine d'immeubles seraient possédés par d'importants investisseurs internationaux,

Considérant les pratiques abusives dont certains de ces grands groupes apparaissent coutumiers vis-à-vis de leurs locataires telles qu'elles ont été documentées par diverses enquêtes conduites, au niveau international, par le Rapporteur spécial de l'Onu pour le droit au logement,

Considérant que les immeubles privés dits du « parc social de fait », caractérisés par des niveaux de loyer inférieur au prix du marché, présentent à la fois une offre de logements plus accessibles et un état de dégradation souvent plus important que la moyenne du parc privé et constituent une cible d'achat privilégiée pour les groupes financiers et grands investisseurs,

Considérant l'action de la Ville afin de lutter contre les phénomènes de spéculation immobilière et pour favoriser l'accès au logement, notamment à travers la conduite d'études visant à qualifier ce phénomène et à identifier les immeubles à risques, l'exercice de son droit de préemption, le contrôle des locations touristiques saisonnières ou encore la création d'un Office foncier solidaire,

Le Conseil du 12^e arrondissement émet le vœu, sur proposition des élu-es du groupe écologiste et du groupe Génération-s:

- Que l'Atelier parisien d'urbanisme soit mandaté afin de procéder à la mise à jour de son étude sur le parc social de fait,
- Que les adresses ainsi identifiées fassent l'objet d'une attention renforcée lors de l'étude, par les services de la Ville, des Déclarations d'intention d'aliéner leur étant adressées en amont de ventes immobilières afin qu'une préemption puisse le cas échéant être mise en œuvre,
- Que la ville de Paris renforce ses moyens pour favoriser le logement social dans le diffus et le Foncier Solidaire
- Qu'un observatoire des pratiques de spéculation immobilière soit mis en place par la Ville de Paris afin de renforcer les outils de la capitale en la matière.